

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 JUILLET 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 10 juillet 2023, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Krystelle Noël	siège 5
	Marc Fontaine	siège 6
Sont absents :	René Madore	siège 1
	Lyse Chatelois	siège 4

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2023-07-107

Il est proposé par Marc Fontaine et appuyé par Krystelle Noël,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point «20. Varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance par le Maire ;
2. Acceptation de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux du 12 juin 2023 et du 29 juin 2023 ;
4. Période de questions réservée au public ;
5. Inspecteur en bâtiment et en environnement ;
6. CDSM ;
7. Loisirs ;
 1. Location de la salle;
 2. Chandails de l'équipe 13-16;
8. Entente loisirs Coaticook;
9. Vente de l'église;
 1. Rencontre avec l'archevêque;
 2. Délai pour contre-offre;
10. Appel d'offres :
 1. Sable;
 2. Sel à déglacer;
11. Infrastructures municipales;
 1. Point d'eau;
 2. Halte;

12. Entretien des plates-bandes de la garderie;
13. Location de la niveleuse;
14. Colloque de zone;
15. Beecher Falls : Facturation annuelle;
16. Politique familiale : finissants;
17. Paiement des comptes :
 1. Comptes payés;
 2. Comptes à payer;
18. Bordereau de correspondance ;
19. Rapports :
 1. Maire;
 2. Conseillers;
 3. Directrice générale;
20. Varia ;
21. Période de questions réservée au public ;
22. Évaluation de la rencontre;
23. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 JUIN 2023 ET DU 29 JUIN 2023

Remis à une séance ultérieure.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question du public.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur a remis un rapport pour le mois de juin 2022.

6. CDSM

6.1 Stationnement

ATTENDU QUE l'exposition « Malvina autrefois » comprenant 10 tableaux de photos d'époque a été réalisé au 309, chemin de Malvina en 2022;

ATTENDU QUE l'exposition sera ouverte au public du 19 août 2023 au 7 octobre 2023;

ATTENDU QUE le site sera ouvert aux visiteurs les samedis du 19 août au 7 octobre 2023 ;

ATTENDU QUE plusieurs visiteurs sont attendus sur le site pour profiter de l'exposition et que l'espace de stationnement est restreint ;

Résolution 2023-07-108

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

D'autoriser le stationnement sur le chemin de Malvina les samedis du 19 août au 7 octobre 2023 entre 13 heures et 16 heures pour les visiteurs de « Malvina Autrefois ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6.2 Prêt de tables et de chaises

ATTENDU QUE l'inauguration de l'exposition « Malvina Autrefois » aura lieu le 19 août prochain ;

ATTENDU QUE le site d'exposition ne possède pas suffisamment de chaises et de tables ;

Résolution 2023-07-109

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

DE mettre à disposition de l'exposition Malvina Autrefois sept (7) tables et quarante (40) chaises et les livrer au 309 chemin Malvina pour le 19 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6.3 Facture

ATTENDU QUE tel que voté au budget pour l'année 2023, la Municipalité de Saint-Malo contribuera à l'exposition Malvina Autrefois pour un montant de 7500\$ plus taxes applicables ;

ATTENDU QUE Van Grimde Corps Secrets a présenté une facture à la municipalité ;

Résolution 2023-07-110

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

DE payer la facture nr 311 d'un montant de 7 500\$ plus taxes applicables à Van Grimde Corps Secrets pour l'exposition Malvina Autrefois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

7. LOISIRS

Le Conseil ne souhaite pas faire de don d'argent pour le Tournoi à Ti-Père, il souhaite toutefois une pancarte avec le logo de la municipalité pour le don du matériel.

7.1 Location de la salle

À la suite des problèmes de tri de déchets pendant les locations de la salle, le conseil souhaite faire de la sensibilisation aux locataires de la salle concernant le tri des déchets pour faciliter le travail des employés municipaux.

7.2 Chandails de l'équipe 13-16

ATTENDU QUE l'équipe de Petits Bonshommes a acquis des chandails pour les joueurs des 13-16;

ATTENDU QUE le coût de 14 chandails de 4 municipalités différentes s'élève à 277,88 \$;

Résolution 2023-07-111

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE rembourser les frais de 20 \$ / chandail pour 9 joueurs de Saint-Malo pour l'acquisition de leurs chandails.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

8. ENTENTE LOISIRS COATICOOK

ATTENDU QUE les douze Municipalités et la MRC de Coaticook désirent conclure une entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook;

ATTENDU QUE les Municipalités de la MRC de Coaticook s'entendent qu'elles doivent assumer une part des dépenses de la Ville de Coaticook visant des activités, services et installations aux bénéfices de l'ensemble des citoyens de la MRC;

Résolution 2023-07-112

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter l'entente proposée par la ville de Coaticook portant sur l'utilisation de l'équipement de loisirs;

De payer la quote-part qui pour la Municipalité de Saint-Malo s'élève à : 7 760 \$ en 2023, 8 699 \$ en 2024, 9 637\$ en 2025 et optionnellement 10 575 \$ en 2026;

D'autoriser Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale de signer l'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

9. VENTE DE L'ÉGLISE

9.1 Rencontre avec l'archevêque

La rencontre avec l'archevêque Monseigneur Luc Cyr ne sera pas possible avant la signature de la contre-offre d'achat.

9.2 Délai pour contre-offre

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil extraordinaire du 29 juin 2023, une contre-offre pour l'achat de l'église a été faite à la paroisse Notre-Dame-de-l'Unité;

ATTENDU QUE le délai pour signer la contre-offre par la paroisse Notre-Dame-de-L'Unité est de 30 jours;

ATTENDU QUE ce délai est trop court vu que le prochain conseil d'administration de la paroisse a lieu le 29 août;

Résolution 2023-07-113

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

DE prolonger le délai pour la signature de la contre-offre d'achat de l'église par la paroisse Notre-Dame de l'Unité jusqu'au 31 août 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. APPEL D'OFFRES

10.1 Sable

ATTENDU QUE du sable est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit procéder par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte le devis présenté lors de la séance du 10 juillet;

Résolution 2023-07-114

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

QUE la municipalité de Saint-Malo autorise la directrice générale et/ou son adjointe administrative à procéder aux demandes de soumissions sur invitation auprès de quatre entreprises pour l'achat de sable;

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera le sable auprès du plus bas soumissionnaire conforme.

QUE si le sable disponible pendant la saison ne répond pas aux normes fixées dans l'appel d'offres, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

10.2 Sel à déglacer

ATTENDU QUE du sel à déglacer est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit demander des soumissions aux entreprises pour fournir le sel ;

Résolution 2023-07-115

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE la municipalité de Saint-Malo autorise la directrice générale et/ou son adjointe administrative à procéder aux demandes de soumissions sur invitation auprès de trois entreprises pour l'achat de sel à déglacer.

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera le sel à déglacer auprès du plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

11. INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

11.1 Point d'eau

ATTENDU QU' à la résolution 2023-06-98 le conseil a décidé que le point d'eau du nouveau secteur résidentiel avait besoin d'être réaménager ;

ATTENDU QU' une somme doit être allouée pour les travaux ;

Résolution 2023-07-116

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'allouer une somme de 5000 \$ pour le réaménagement du point d'eau du nouveau secteur résidentiel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

11.2 Halte

ATTENDU QUE les toilettes à la halte municipale sur la route 253 sud ne sont pas équipées d'un ventilateur et les mauvaises odeurs persistent;

Résolution 2023-07-117

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'autoriser la directrice générale à faire installer un ventilateur dans les toilettes de la halte municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

12. ENTRETIEN DES PLATES-BANDES DE LA GARDERIE

ATTENDU QUE la garderie n'a pas les moyens financiers pour entretenir la plate-bande devant le bâtiment;

ATTENDU QUE Madame Myriam Fréchette a préparé une soumission avec les frais de remise en état et d'entretien annuel;

Résolution 2023-07-118

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

D'accepter la soumission de Madame Myriam Fréchette pour la remise en état de la plate-bande de la garderie pour un montant de 800\$ plus taxes applicables et ensuite d'entretenir la plate-bande annuellement aux frais 240\$ plus taxes applicables avec le paillis fourni par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

13. LOCATION DE LA NIVELEUSE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Isidore de Clifton a loué les services de la niveleuse à la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE ce service est facturé de l'heure;

Résolution 2023-07-119

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De facturer le service de la niveleuse à la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton au tarif de 140 \$ / h sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

14. COLLOQUE DE ZONE

ATTENDU QUE Le colloque annuel de Zone aura lieu le 14 septembre 2023 à Saint-Camille;

ATTENDU QUE l'inscription au Colloque est pour un montant de 100 \$ plus les taxes applicables;

Résolution 2023-07-120

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'autoriser la directrice générale de s'inscrire au Colloque de Zone et payer le montant de 1000 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. BEECHER FALLS : FACTURATION ANNUELLE

ATTENDU QUE selon l'entente de service avec Beecher Falls, le paiement annuel est dû;

Résolution 2023-07-121

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE payer la redevance annuelle à Beecher Falls au montant total de 3 000,00 \$, en argent américain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16. POLITIQUE FAMILIALE

ATTENDU QUE que la municipalité s'est munie d'une politique familiale à la résolution 2019-11-203 ;

ATTENDU QU' un montant de 150 \$ est accordé à chaque finissant résident du secondaire de la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2022-07-122

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

DE remettre un montant de 150 \$ à Noémie Roy, Aimarose Roy, Émilie Gendron, Mégane Bolduc et Sophia Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

17. PAIEMENT DES COMPTES

16.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 196 657.44 \$ payés depuis le 12 juin 2023;

Résolution 2023-07-123

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 196 657.44 \$ payés depuis le 12 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16.2 Comptes à payer

16.2.1. Cain Lamarre

ATTENDU QUE la firme Cain Lamarre a présenté une facture pour des services rendus entre 3 avril 2023 et 17 mai 2023;

Résolution 2023-07-124

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

De payer la facture 70-0000024692 pour un montant 2531.55 \$ plus taxes applicables à la firme Cain Lamarre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16.2.3 Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l.

ATTENDU QUE la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l., comptables agréés a préparé le rapport financier annuel du Ministère, les déclarations d'impôts fédérales et provinciales ainsi que les annexes s'y rapportant ;

ATTENDU QUE la firme a remis une facture pour les services qui ont été fournis ;

Résolution 2023-07-125

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE payer la facture numéro 81959 au montant de 18 500,00 \$ plus les taxes applicables à la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.c.r.l. pour la préparation du rapport financier, de la consolidation de la régie, des déclarations d'impôts fédéral et provincial ainsi que les annexes qui s'y rapportant et pour le rapport pour le programme PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16.2.1 H.M. Lambert

ATTENDU QUE l'entreprise H.M. Lambert Excavation Inc. a été engagée pour la fourniture de gravier pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'entreprise H.M. Lambert Excavation Inc. a loué un camion «belly dump» pour le transport de gravier pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'entreprise a remis deux factures ;

Résolution 2023-07-126

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

DE payer la facture numéro 2879 au montant de 26 095.79 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture de gravier et la facture numéro 2880 au montant de 19 648.62 \$ plus les taxes applicables pour la location du camion «belly dump» pour le transport de gravier pour la municipalité de Saint-Malo à l'entreprise H.M. Lambert Excavation Inc..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

18. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

19. RAPPORTS :

19.1 Maire

Aucun sujet n'a été abordé par Monsieur le Maire.

19.2 Conseillers

Aucun sujet n'a été abordé par les conseillers.

19.3 Directrice générale

ATTENDU QU' une nouvelle Halte Paysagère sera construite à la Municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE le terrain de balle a besoin de nouveaux filets de protection;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité exigés par l'assurance de la municipalité, les buts de hockey doivent être changés;

Résolution 2023-07-127

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QU'une demande de subvention sera présentée aux Fonds de Vitalité des Milieux 2023 de la MRC de Coaticook pour une somme de 15 800 \$ pour la construction de la Halte Paysagère, achat de nouveaux filets et l'achat de buts de hockey.

QUE la municipalité de Saint-Malo donne le mandat à Madame Gabriela Fiema, adjointe administrative de s'occuper du processus de la demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

20. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question n'a été posée.

22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21h46.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
greffière-trésorière